



Doc. 521

03 juillet 1956

Situation forestière en Europe

Proposition de recommandation

déposée par M. Roberto LUCIFERO D'APRIGLIANO et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Considérant l'importance croissante de la consommation du bois en Europe et la nécessité de développer et de rationaliser la production forestière afin de lui permettre de répondre à une demande accrue;

Estimant que l'organisation de la production, de la consommation et de la vente du bois à l'échelle européenne doit se fixer des objectifs à long terme et qu'à ce titre elle pose des problèmes qui ne peuvent être résolus par des mesures individuelles ou même nationales;

Tenant compte des recommandations formulées par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, d'après laquelle s'imposent des décisions assez poussées et une action pénétrante et coordonnée sur le plan international,

Recommande au Comité des Ministres d'inviter les gouvernements membres à prendre, en collaboration avec les organisations internationales compétentes, les dispositions nécessaires pour atteindre ces objectifs, notamment par l'adoption des mesures suivantes :

Création d'un marché commun européen du bois;

Unification de la législation des divers pays européens en matière de production, de distribution et de consommation du bois;

Coordination et contrôle de l'application rationnelle des directives d'intérêt commun ;

Financement des investissements forestiers d'intérêt commun;

Consultation et assistance technique aux pays qui en ont besoin;

Coordination, dans tous les cas nécessaires, des politiques forestières.

Signé (voir au verso)



Doc. 521 Proposition de recommandation

Signé:

LUCIFERO D'APRIGLIANO Roberto, Italie